

**FINANCES ET PATRIMOINE:**

- D-2023-07: Déclassement de la portion de la voie communale dénommée « Route du Corbier » sise sur la Commune de Chavanod : le Conseil Municipal autorise le déclassement de la portion du domaine public défini par le géomètre et autorise ce dernier à établir le document d'arpentage correspondant ( géomètre CARRIER).
- D-2023-08 : Convention avec le Grand Anecy de co-maitrise d'ouvrage relative aux travaux d'agrandissement d'un arrêt de Bus : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Grand Anecy relative à la réalisation d'un arrêt de bus « Chavanod stade », au niveau du giratoire du stade.
- D-2023-09 : Echange entre la Commune de Chavanod et M GARCIN Jérôme : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un acte d'échange avec M GARCIN Jérôme concernant les parcelles AV 35 et 36 appartenant à M GARCIN et 6 m<sup>2</sup> du domaine public communal, avec soulte.
- D-2023-10 : Autorisation d'ouvrir l'information prévue à l'article L 160-10-2 du code rural et de la pêche en vue de l'échange foncier entre la Commune de Chavanod et le Groupement Foncier Agricole du Crévion : le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir l'information du public au moyen de l'affichage de la présente délibération et la tenue d'un registre et des plans du dossier.
- D-2023-11 : Subvention accordée à l'Association Familles Rurales de Chavanod : le Conseil Municipal autorise le Maire à accorder une subvention de fonctionnement de : 14 435 € à l'AFR pour 2023.
- D-2023-12 : Approbation de la Convention à conclure entre la Commune et la société VINCI relative aux emprises de stockage de terre végétale et remblais issus du chantier du lot C2 : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du domaine privé de la Commune pour stocker 2 240 m<sup>2</sup> de terre moyennant 45 000 € d'indemnité.
- D-2023-13 : Acquisition d'un terrain de la SCI Amandine : le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir la parcelle AV 79 de 386 m<sup>2</sup> au coût de 13 510 €, dans le cadre du projet de giratoire de la zone des Chamoux sur la RD 16.
- D-2023-14 : Acquisition d'un terrain de M BAUQUIS Joseph : le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir la parcelle AL 95 de 2061 m<sup>2</sup> au prix de 3 800 €.

**URBANISME**

- D-2023-15 : Dénomination de voirie Allée des Faverges le Conseil Municipal autorise le Maire à créer une voie privée nouvelle, depuis un accès existant sur la RD 116 « route des gorges du Fier », pour desservir l'ensemble des lots par une voie en impasse. Elle est numérotée sous le n° 62 et dénommée allée des Faverges. Sa largeur est fixée à : 6 m.

**ZAC DU CRET D'ESTY**

- D-2023-16 : Approbation du compte-rendu annuel de la ZAC du Crêt d'Esty : le Conseil Municipal adopte le compte rendu annuel de la ZAC du Crêt d'Esty pour 2022.

**FONCTIONNEMENT**

- D-2023-17 : Autorisation de souscrire la convention de prestation de services avec le CDG 74 concernant la prestation « paies à façon » : Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service paie du centre de gestion et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

**A noter :**

Le compte rendu de séance du conseil municipal est remplacé par une liste sommaire des délibérations adoptées conformément à la réforme de publicité des actes des collectivités locales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 : cf. ordonnance n° 2021-1310 décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.